



2018 DAE 84 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (14e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En novembre dernier, Paris a été désignée Capitale Européenne de l'Innovation par la Commission européenne. Ce prix récompense à la fois la stratégie parisienne d'investissement dans l'économie de demain et le dynamisme des acteurs parisiens de l'innovation. Ce succès collectif permet à Paris d'augmenter son attractivité internationale mais aussi d'être pionnière dans la préfiguration de la ville du futur. Les enjeux de formation aux nouveaux métiers, les projets de nouveaux services urbains ou encore la mutation du territoire vers un fonctionnement plus durable et inclusif sont notamment permis par le dynamisme de son écosystème qui regroupe start-ups, incubateurs, centres de recherche et grands groupes.

Depuis sa création en 2000, l'association Paris Biotech Santé amplifie ce mouvement en se concentrant sur la thérapeutique innovante en santé humaine. Des développements scientifiques spécifiques et des tests cliniques solides étant inhérents aux projets d'innovation en santé, les besoins d'investissement et le temps nécessaire à leur développement sont beaucoup plus importants que d'autres secteurs des nouvelles technologies. Dans ce cadre, ce sont majoritairement des institutions publiques, comme celles qui ont fondé Paris Biotech Santé (l'Université Paris Descartes, l'INSERM, l'École Centrale de Paris et l'ESSEC), qui investissent dans la recherche et le développement du secteur et soutiennent l'émergence de start-ups et jeunes entreprises innovantes. En accompagnant des projets d'innovation dans leurs locaux situés au cœur du Groupe Hospitalo-Universitaire Cochin-Port Royal et de l'Université Paris-Descartes, Paris Biotech Santé remplit pleinement sa mission de lien entre recherche et pratique médicale d'une part et valorisation économique d'autre part. En effet, à ce jour, la moitié des projets accompagnés par l'incubateur, soit 10, sont directement issus de la recherche publique parisienne (Hôpital Saint-Louis, Hôpital Saint-Antoine,...), francilienne (Institut Gustave Roussy, École Nationale Vétérinaire d'Alfort) et française (C.H.U. de Mulhouse et Montpellier).

En 2017, Paris Biotech Santé a su complètement participer au renforcement de l'attractivité de la place parisienne en matière d'innovation en investissant une des plus grandes pépinières en santé d'Europe. Les 4000m² de cet immeuble de la Régie Immobilière de la Ville de Paris accueillent progressivement les nouvelles entreprises qui bénéficient de bureaux et laboratoires adaptés. Une inauguration officielle sera organisée lors du premier semestre 2018.

En intégrant cette pépinière, les entreprises pourront bénéficier d'un accompagnement de qualité au cœur d'un des principaux centres hospitaliers et universitaires parisiens. En plus de permettre un contact quotidien avec les chercheurs et les professionnels de santé, Paris Biotech Santé a lancé en fin d'année 2017 le projet Box Innov Santé, programme d'accompagnement en vidéo et en ligne spécifiquement conçu pour les entreprises du secteur de la santé. Des conseils en levées de fonds, des mises au point sur la réglementation spécifique aux dispositifs médicaux et d'autres thèmes seront abordés tout au long de l'année 2018 sur cette plateforme qui est en ligne depuis le 1^{er} janvier dernier.

Depuis sa création, Paris Biotech Santé a accueilli 140 projets (dont 50% directement issus de la recherche publique) représentant à ce jour près de 1400 emplois et environ 500 millions d'euros levés. À ce jour, quatre anciennes entreprises incubées ont été introduites en bourse. Par ailleurs, Paris Biotech

Santé ouvre directement à la création d'emplois à Paris. Dans le cadre du contrat de revitalisation du laboratoire MSD concernant le territoire de Paris, celui-ci s'est engagé à financer et soutenir le développement d'entreprises accompagnées par Paris Biotech Santé. Ce partenariat se développera jusqu'à son terme en mars 2019.

Compte tenu de son soutien à la filière industrielle « santé-biotechnologies » à Paris et de l'importance que représente le progrès médical pour nos sociétés, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer à l'association Paris Biotech Santé une subvention de fonctionnement de 70.000 euros pour l'exercice 2018.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris